

Compte-rendu de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique de Keolis Littoral du mercredi 22 septembre 2021

PERSONNES PRÉSENTES :

Identité

Qualité

<u>Pour la direction</u>	
Mme Pascale NAYRAC	Présidente du CSE
Mme Nolwenn ROUAUX	Responsable Ressources Humaines
Mme Carine CHARDONNET	Responsable Exploitation
Mme Mélodie MEFFRE	Responsable QHSE
<u>Les membres titulaires élus</u>	
M. Claude LE GOT	Titulaire CGT
Mme GRONDIN Marie-Anne	Titulaire CGT secrétaire
M. Mickaël BARABE	Titulaire UNSA
M. Cédric LOISON	Titulaire UNSA
M. Franck HUCHIN	Titulaire UNSA
M. Patrick SARRADE	Titulaire FO
M. Jean-Philippe VERRET	Suppléant CGT

PERSONNE ABSENTE ET EXCUSEE

Identité	Qualité
Mme Sandrine LANGLOIS	Titulaire CGT Trésorière

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13.07.2021 et de la réunion exceptionnelle du 30.06.2021**

Par vote : 7 avis favorables, 1 absence

2. Présentation des accidents de travail

L'accident du travail survenu le 18/05/21 n'a pas été pris en charge par la CPAM. Donc le salarié est passé en arrêt maladie.

Le 05/08/21, un accident du travail sans arrêt à cause d'un faux mouvement en rentrant des valises dans la soute.

Le 16/08/21, un accident du travail sans arrêt sur le parking du Point P à St Martin. Le salarié s'est fait mal à la cheville en mettant son pied dans un nid de poule.

Le 20/09/21, un accident de trajet domicile/ travail avec un arrêt de 8 jours, le salarié a cassé son orteil en entrant dans sa voiture pour aller travailler.

3. Présentation des anomalies EAD

Il n'y a pas d'anomalie EAD.

4. Situation de l'emploi

A la fin d'août, 186 salariés inscrits, 18 embauches, 9 départs, 1 démission et 1 décès. Sur les temps complets ouverts, il y a pour le moment des postes déjà affectés :

- 1 à Saint Pierre ;
- 1 à Marennes ;
- 2 à la Rochelle ;
- 1 à Surgères ;
- 2 à Rochefort ;
- 1 à Rochefort en polyvalent ;
- 1 à Saintes.

Sur les offres d'emploi, encore ouvertes, il y a une remplaçante pour l'occasionnel. Il y aura aussi une responsable planning et aussi une personne en tant que responsable études et méthodes.

Un poste d'agent d'exploitation est à pouvoir.

5. Analyse de l'absentéisme

Sur la partie absentéisme, il y a 4 longues absences.

2 personnes sont en attente de l'avis du médecin de travail.

Globalement, les arrêts de maladie de moins de 3 mois ont diminué.

6. Information / consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et de l'emploi :

a. Informations relatives aux conditions de travail (rapport et programme annuels sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, mises à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, DOETH, taux AT)

11 accidents dont 7 arrêts pour l'année 2020. Le taux de fréquence de 2020 est de 49 et le taux de gravité est de 1,4.

Le nombre d'incapacité permanente est de 1. Il n'y a pas eu de maladie professionnelle, pas d'observations particulières relatives à des accidents communs.

Sur les faits marquants, en janvier-février, il y a eu la formation des salariés sur la manipulation des extincteurs.

Au mois de mars 2020, avec la crise sanitaire, il y a eu la mise en place de moyens de

protections individuelles pour les salariés et collectives pour les voyageurs.

Concernant les CSSCT, 3 personnes dans le CSE qui sont spécifiquement membres (Mme LANGLOIS, M. HUCHIN et M. SARRADE). Il y a eu 4 réunions sur les 6.

Pour les saisonniers, l'entreprise en a eu 20.

Keolis Littoral a 3 établissements pour les taux des accidents du travail :

- 1 à Saint Martin : 0,70%
- 1 à Rochefort : 1.21 %. Il est à noter que l'accident de Rochefort en 2016, la responsabilité est de 100% tiers. Il faut savoir que tous les autres dépôts sont affectés à Rochefort.
- 1 à Surgères : 4,53% (sachant que chaque année, l'entreprise contestait un accident où le conducteur n'était pas responsable à 100%).

Concernant le document unique, il y a des risques qui ont été ajoutés :

- 1 risque concernant la maintenance pour l'atelier de Saintes ;
- 1 risque sur le télétravail ;
- 1 risque sur le téléphone au volant, la consommation d'alcool/stupéfiant ;
- 1 risque concernant les régulateurs sur RespiRé pendant l'été ;
- les effectifs concernés par les risques ;
- les accidents du travail de 2020-2021 ;
- 1 point aussi concernant les risques par rapport aux éclairages sur les différents dépôts.

Question des membres du CSE : Concernant les conducteurs et les risques, y aura-t-il une amélioration des véhicules lors des prochains marchés ? Par exemple plus de véhicules en boîte auto pour éviter les problèmes d'épaules des conducteurs.

Réponse de la Direction : Faire une liste de véhicules afin d'étudier les possibilités pour les années à venir.

Pour information cette année, la déclaration des personnes en situation de handicap ne se fait plus auprès de la GEFIP mais directement sur les DSN.

- b. Informations sur l'emploi, les qualifications, les salaires, les travailleurs handicapés, les stagiaires, les CDD, le travail temporaire et le portage social (rapport annuel unique, attestation URSSAF)**
- c. Informations et indicateurs chiffrés sur la situation comparée Hommes / Femmes (rapport annuel unique)**
- d. Informations sur la durée du travail (heures supplémentaires accomplies, bilan du travail à temps partiel, nombre de demandes pour déroger à la durée hebdomadaire minimale)**

Concernant le travail temporaire sur l'année 2020, il y a 15360 heures d'intérim. C'est pour cette raison que l'entreprise a décidé de faire la formation de conducteurs avec des contrats de CDI temps partiel.

Les effectifs sur la fin de l'année 2020 est de 172.

Il y a 3 temps complets qui sont en CDD.

Les temps partiels représentent 35%.

L'âge moyen est de 46 ans et une ancienneté moyenne de 6 ans.

Concernant les heures complémentaires et supplémentaires rémunérées de l'année 2020, on a eu 3104 heures supplémentaires et 506 heures complémentaires.

Sur les embauches, 111 embauches ne concernent que 52 personnes pour 2020. L'entreprise a eu 61 personnes sorties.

Pour les salaires moyens à temps plein, on est à 27346 € pour les sédentaires et 26500 € pour les conducteurs.

Concernant la partie de la durée du travail, des accords ont été signés pour les temps partiels. La durée minimum obligatoire est de 800 heures. Pour l'entreprise, les temps partiels sont de 1560 heures.

Chez les sédentaires, 1 seule demande de temps partiel 80% de novembre 2020 à novembre 2021.

Concernant les CPS, le nombre d'avenants par an ne pourra pas être supérieur à 2.

e. Informations relatives au plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation (modalités d'accès à la formation, orientations formation, bilan plan de formation N-1, N réalisé et à venir, N+1, congés de formation, entretiens professionnels)

Sur la partie formation, le plan de formation 2020 montre qu'il y a eu 257 participants formés pour 134 salariés. La répartition en terme Homme/Femme, on a eu 211 hommes pour 46 femmes.

Un congé de formation est en cours de réalisation de septembre 2021 à février 2022 : formation développeur web.

Un contrat d'apprentissage est en cours de juin 2021 à août 2022 : formation Master Marketing digital.

En terme d'ancienneté, la formation est basée plus principalement sur les nouveaux arrivants. 2120 heures de formation en 2020 dont 1652 heures pour les hommes et 468 heures pour les femmes.

Sur le bilan 2021, il y a eu 70 participants à ce jour qui ont été formés sur 59 salariés.

Depuis le début de l'année, le nombre d'heures de formation est de 942.

Concernant les entretiens professionnels, chaque année, il y a l'entretien professionnel qui est fait tous les 2 ans et le bilan pour les salariés qui ont 6 ans d'ancienneté. Il faut savoir que sur la période des 6 ans, le salarié doit faire 2 formations non obligatoires.

A compter d'octobre des formations seront mises en place jusqu'à la fin de l'année :

- le transports scolaire,
- l'accompagnement d'un agent après un accident faite par le responsable de groupe,
- devenir tuteur en entreprise,
- la FCO,
- les habilitations électriques pour la maintenance,
- AGORA,
- la relation de service,
- formation management ,
- stress et performance,
- technologie et diagnostic Blue Bus,
- PMR,
- Gérer son temps pour gagner en efficacité et productivité.

Il y aura 967 heures de formation de plus en fin d'année pour un total de 1910 heures sur l'année.

Pour information :

- En 2018, il y a eu 2500 heures pour 54000 € pour 169 personnes formées ;

- En 2019, il y a eu 1929 heures pour 49000 € pour 159 personnes formées ;
- En 2020, il y a eu 2120 heures pour 40000 € pour 257 personnes formées ;
- En 2021, il y a eu 1910 heures pour 50000 € pour 187 personnes formées.

Sur le plan de formation pour 2022, il a été présenté au mois de juillet. Le plan prévisionnel est le suivant :

- FCO
- SST
- L'amélioration continue de la conduite (il ne s'agit pas de l'éco-conduite mais plutôt des personnes qui sont accidentogènes)
- Les piliers de la relation de service
- PMR
- Manipulation d'extincteur
- Transport scolaire
- Formation maintenance
- Habilitation de gaz
- START (formation manager)
- Formation logiciels

f. Informations sur l'affectation de la contribution sur les salaires à l'effort de construction (bilan annuel d'adhésion et bulletin le concernant)

Sur les contributions à l'effort de construction, le document remis montre bien que 1% patronal est payé.

Il y a aussi le bilan de l'utilisation de l'année.

Par contre au mois de septembre, 5 demandes de logement d'urgence ont été faites mais qui n'apparaissent pas encore dans le tableau.

g. Informations sur les modalités de droit d'expression

Sur les modalités de droit d'expression, l'entreprise organise plus régulièrement des réunions avec les salariés.

Par vote : 7 avis favorables, 1 absence.

1. Questions à la Direction

1. Pourrait-on avoir les tracés des lignes Zenbus réactualisés ?

A noter que Mme NAYRAC et Mme CHARDONNET ont précisé qu'il n'y a aucune objection à ce que les conducteurs n'utilisent pas forcément les tracés officiels, mais par contre que les arrêts et les horaires soient respectés. Mais il ne s'agit pas non plus de choisir trop de tracés différents. C'est pourquoi les tracés seront revus. Un groupe de travail va être mobilisé pendant les vacances scolaires d'octobre.

2. Peut-on régler les problèmes de MKS concernant les déviations ; services des notes et des déviations ; des demandes d'aménagement (pas de possibilité de sélectionner le créneau horaires) ? Concernant les notes de service et de déviation, il y aura une nouvelle version fin septembre ou début octobre qui doit normalement améliorer le problème. Des tests ont été

faits par rapport à la version Android mais il y a eu le même problème. Il faut savoir que l'affichage des notes se fait toujours comme avant dans chaque dépôt.

Quand on envoie des messages par MKS, le conducteur ne reçoit pas d'accusé réception et n'a pas de messages enregistrés. Un accusé réception sera mis en place par l'Exploitation.

Comme le à des problèmes, les conducteurs peuvent toujours demander à ce que leur planning soit imprimé.

3. Quel est le coût des reconnaissances tous les ans car les conducteurs changent de service chaque année ?

Pour cette année, il y a eu 1033h de reconnaissance, ce qui fait à peu près 6 h par conducteur. Les reconnaissances sont faites car parfois le montage du service a pu être changé pour cette année. Donc, le conducteur doit faire autre chose et donc il faut qu'il connaisse le parcours.

4. Peut-on accepter les cartes non rechargées en scolaire et en ligne commerciale ?

Il y a eu des nouvelles instructions de la Région. Un flyer sera édité pour donner les bonnes instructions aux élèves et les raisons pour lesquelles les cartes bipent rouge.

La Région demande de relever tous les bips rouges. Des documents seront remis aux conducteurs afin qu'ils remettent aux élèves la démarche à suivre.

Il y a des scolaires dont les lignes affectées sont des lignes régulières. L'entreprise a demandé à la Région la liste des élèves afin de pouvoir déterminer le nombre. Lorsque les élèves veulent prendre la ligne régulière alors que ce n'est pas leur ligne d'affectation le conducteur devra refuser qu'ils montent sauf s'il paie un ticket de 2€. Des contrôles doivent être faits pour les lignes 2 et 4.

Concernant, l'Ile de Ré, il faudrait ajouter un car supplémentaire pour le départ de 17h au lycée Vieljeux car parfois il y a des élèves debout pour traverser le pont. Il faudrait mettre 3 cars à 17h et 3 à 18h.

5. Pourquoi lors d'un changement d'une journée au planning, le service exploitation n'appelle pas le conducteur avant le changement ?

En fait, le changement se fait en direct, mais le conducteur est appelé après. Car quand la modification se fait, le planning change mais le conducteur peut refuser le changement.

Concernant la mise à disposition du conducteur, il va travailler mais le programme n'est pas encore défini.

Serait-il possible de ne pas mettre de la PCLE dans une coupure de 2 h hors dépôt pour éviter que le temps de coupure soit inférieur à 2 h ? Oui ; ce sera modifié.

6. Quel est le calcul du 13ème mois concernant les 30% lors des arrêts maladies, thérapeutiques et accident de travail ?

Suite à un paramétrage en paie, si vous étiez absent de janvier à mai, cette absence a été doublée automatiquement dans le calcul de l'acompte pour préserver le trop-versé. Donc, on a demandé à ce que le paramétrage soit revu.

Concernant l'accident de travail, si l'arrêt initial est supérieur à 30 jours, les 30 premiers jours sont neutralisés. Les 30 premiers jours ne font pas perdre sur le 13ème mois, mais après oui (accord d'entreprise de 2005).

7. Serait-il possible d'avoir des déviations plus visibles avec l'image des arrêts ?

Oui c'est possible.

8. Peut-on avoir les frais kilométriques détaillés par jour ?

C'est un échange lors de la réunion de rentrée au dépôt de La Rochelle. Effectivement, l'entreprise donne un total des frais. Ce qui sera possible c'est de donner la base des calculs avec les distances domicile-dépôt ou entre le dépôt et la prise de service pour que le salarié puisse faire lui-même son calcul.

9. Peut-on avoir les plannings de 2 mois sur l'appli MKS ?

Normalement, les salariés devraient avoir les 2 mois précédents vu que les paies sont décalées. L'entreprise a fait la demande auprès du Groupe mais ce ne sera pas avant 2022. La demande concernant les créneaux horaires sera traitée aussi en 2022. Ce problème concerne plusieurs filiales.

10. Quel est le fonctionnement de la pompe à gasoil à Saint-Sauveur ?

C'est surtout pour que les conducteurs de l'extérieur soient dans la base de machine de caburant. Donc, une demande sera faite auprès du propriétaire du dépôt. Mais ce ne sera que les codes des polyvalents.

11. Serait-il possible d'avoir des stores pour le bureau du CSE ?

Oui. Les mesures ont été prises.

12. Pourrait-on à nouveau signaler aux salariés de ne pas fumer aux abords des fenêtres et des portes des bâtiments ?

Pour Rochefort, le long de la haie qui sépare le parking de bureau, il n'y a plus de stationnement. Dans cette zone un abri sera créé pour faire une zone fumeur.

13. A-t-on une date de retour pour Marine ECALE au service Exploitation ?

Mme ECALE ne fera plus partie de l'entreprise à compter du 31/10/21.

14. Serait-il possible de donner à chaque conducteur en temps complet un tiroir-caisse pour la caisse des véhicules pro car parfois il n'y en a pas dans les véhicules ?

Une commande de tiroir-caisse sera faite pour les mettre dans les véhicules où il en manque. Et pour les véhicules non équipés de tiroir, un support sera mis si c'est possible.

8. Questions diverses

1. Est-ce qu'il y a du temps rajouté pour la 2A et les lignes scolaires qui passent par Villedoux ?

C'est en cours.

2. Peut-on rajouter du temps le matin pour la ligne 1245 car l'enchaînement est trop court ? Il manque environ 10 minutes.

Ce sera étudié.

3. Pourquoi il n'y a pas de temps de charge sur la 6 E ? Car l'heure d'arrivée à Saint-Pierre est aussi l'heure de départ.

Pas de réponse.

4. Pourquoi avoir remplacé le véhicule en très bon état d'un conducteur par un véhicule en très mauvais état alors que c'est le même type de véhicule ?

A revoir.

5. Il y a encore un véhicule qui est bridé à 90 Km/h sur l'Ile de Ré. Cela pose problème lors d'un BC et que le conducteur doit prendre l'autoroute.

Le problème sera revu.

6. Le miroir à Saint-Jean de Liversay n'est toujours mis. Où en est la demande ?

La demande a été faite. Elle sera relancée si on n'a toujours pas eu de réponse.

7. Comment est payé le TAD de l'Ile de Ré ?

Le 100% payé pendant l'été lorsqu'il n'y avait pas de sortie était une erreur émise par l'Exploitation.

GRONDIN Marie-Anne



Secrétaire

Pascale NAYRAC



Présidente